



Engagement qualité CIBTP Nord-Ouest

CIBTP Nord-Ouest agit comme tiers de confiance au service des entreprises du BTP, de leurs salariés et des organisations professionnelles qui l'administrent.

Fondée sur les principes de protection, de solidarité, de service et de confiance, elle contribue à garantir le droit au repos des salariés, à sécuriser les obligations des employeurs et à assurer le bon fonctionnement du régime des congés payés.

Notre engagement qualité consiste à garantir durablement le cycle de confiance CIBTP : collecter les cotisations dues, calculer les droits avec fiabilité et verser les indemnités de congés payés aux salariés dans un cadre conforme, sécurisé et maîtrisé.

Pour cela, CIBTP Nord-Ouest s'engage à :



Garantir le droit au congé des salariés, en veillant à la fiabilité du calcul des droits, au bon versement des prestations et à la clarté de l'information mise à disposition.



Assurer la sérénité des employeurs, en sécurisant la relation adhérent, le cycle déclaratif, les cotisations, la pose des congés et la sécurité juridique.



Assurer un fonctionnement conforme et maîtrisé, dans le respect des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles, statutaires et prudentielles applicables.



Développer les compétences des collaborateurs, l'innovation utile et l'amélioration continue du service rendu.

La qualité du service repose sur le savoir-faire, le savoir-être, la proximité, la probité, la maîtrise des risques et la protection des données confiées à la Caisse.

Chaque collaborateur contribue, par son action, à préserver la confiance accordée à CIBTP Nord-Ouest et à améliorer durablement le service rendu aux entreprises adhérentes, à leurs salariés et aux organisations professionnelles.

Le 05.06.2026